

**Salies de Béarn, le 2 novembre 2023**

**Objet : consultation publique projet IPCE EARL MINVIELLE - Athos (64390)**

Notre association (ayant pour but la protection de la qualité de vie en Béarn des Gaves) a consulté le dossier **ICPE de l'EARL Minvielle**. Au nom de tous ses membres et sympathisants, elle apporte les commentaires suivants :

- Il est étonnant qu'un agriculteur installe une porcherie **en plein centre bourg**. La grande majorité des villageois habitent dans un rayon de moins de 300 m de l'installation projetée. Même si l'agriculteur conduit aujourd'hui au même endroit un élevage intensif de canards, plusieurs riverains se plaignent de conditions déplorables de celui-ci : insalubrité, odeurs fortes, etc.
- Il est tout aussi étonnant de projeter le **changement de destination de bâtiments d'élevage à si peu de frais**. En effet, les structures ont été conçues spécifiquement pour l'élevage de palmipèdes. Comment peut-on s'assurer, par exemple, que le gros d'oeuvre à l'origine construit pour être conforme avec un élevage de canards le soit encore pour un élevage de porcs ? Cela poserait certainement le problème de la responsabilité en cas de fissuration de la dalle, de défauts d'étanchéité par exemple conduisant à des dommages significatifs divers.
- L'éleveur prévoit un raclage du paillage tous les 2 mois alors que les animaux sont immobilisés pendant une durée de 4 mois. Ils devront donc être conduits quelque part pour toute la durée du raclage et du réassort de la paille nouvelle. **Quelle zone de transit conforme et sécurisée est prévue pour cette manœuvre ?**
- Rien n'est évoqué sur la nuisance sonore créée par le couinement du porc au moment de les alimenter par exemple. Cela est bien mesuré, autour de 115 dB à 10 m, 101 dB à 50 m et encore 95 dB à 100 m. À 131 m où se trouve l'habitation la plus proche, le bruit sera encore de 93 dB. **Comment l'agriculteur envisage de contenir ces bruits très inconfortables considérant un élevage de 600 bêtes tout de même ?** Les bandes de palmipèdes actuellement présentes sur le site ne posent aucun problème de genre.
- Le projet se situe à proximité immédiate de **zone Natura 2000**. Les bâtiments et un grand nombre de parcelles d'épandage se situent à moins de 55 m de ruisseaux alimentant le gave d'Oloron. Le dossier parle de suivi et de contrôle de la bonne conformité de l'installation une fois mise en route. **Avons nous un droit de regard sur les données recueillies par l'agent missionné ? Pouvons nous avoir le détail du protocole de suivi et de contrôle ?**
- D'autre part, le dossier ne fait pas mention de **prophylaxie préventive** en général appliquée aux élevages intensifs de mammifères comme les cochons, Ces molécules ajoutées dans l'alimentation ou l'eau finiront dans nos champs et, par ruissellement, dans le gave. **Avons nous un droit d'information sur ce sujet ?**
- **Le modèle d'élevage intensif est très énergivore** (électricité et carburant transport). Les hausses des prix de l'énergie pèsent d'autant sur l'agriculteur.
- Le prix du porc en circuit court soutenu par la filière locale **IBAÏAMA** peut être avantageux pour l'éleveur. Mais le marché mondial est impitoyable dès lors qu'il y a production de masse normalisée. Dans sa catégorie, le jambon de Bayonne est devenu un produit industriel de grande consommation. Dans cette famille de produits, la compétition mondiale y est particulièrement féroce (Serrano, Parme, etc).

- La santé financière de l'entreprise Minvielle semble vacillante. Son score de solvabilité est de 5 sur 20, ce qui veut dire qu'elle présente un risque élevé de faillite. Lors de la dernière enquête publique concernant un projet de porcherie à Orion en 2013, nous avons relevé la grande vulnérabilité financière et avons suggéré d'autres modèles plus résilients. Quelques années plus tard, l'EARL PONT DE PEYRE a été mise en liquidation judiciaire puis fermée en 2021.
- Le modèle génère des **flux de camions supplémentaires** sur les routes (alimentation, épandages, animaux vivants, etc), dont une partie **d'animaux vivants**. Sur le plan sanitaire, les épidémies de grippe aviaire ont mis en évidence la vulnérabilité du modèle d'élevage intensif segmentant les taches sur plusieurs acteurs disséminés sur un large territoire. **La multiplication de transport d'animaux vivants est un facteur très aggravant de propagation d'épidémies**. Quand allons-nous apprendre ?
- **Le modèle d'élevage intensif n'a pas la côte** auprès du grand public. Avec 1 mètre carré par cochon pendant 4 mois de vie sans parcours, les communiquants doivent assurer: l'**EARL IRATZIA** basée à Lasse près de Saint Jean Pied sera partenaire de **EARL MINVIELLE**. Comment ? En plaçant à Athos des porcelets de 30 kg puis il les reprend adultes 4 mois plus tard pour que, au mieux, ils aient un court séjour dehors en terres basques. Ces adultes rentrent alors dans la filière ou circuit de la marque de jambon **IBAÏAMA** créée en 1985 par des charcutiers basques réputés (Montauzer ,Ospital). On peut lire sur le site de la marque [www.louis-ospital.com](http://www.louis-ospital.com) **« Eleveurs implantés au Pays-Basque :Soucieux de la qualité de nos matières premières, nous travaillons avec des éleveurs implantés au Pays-Basque, de Saint-Palais à Saint Jean pied de Port en passant par Saint-Pée sur Nivelle, qui partagent notre vision et notre amour du bon produit! Pendant 12 mois leurs cochons sont élevés en semi liberté et exclusivement nourris de céréales »** Ainsi donc, voici nos amis basques en pleine abondance désireux de nous faire faire le sale boulot. À eux, la belle image, les récompenses, le bénéfice... à nous les nuisances et l'obole. N'y-a-t-il pas là quelque chose d'injuste pour le porcher béarnais et trompeur pour le consommateur ?

De son côté, **Iratzia** mi-ferme mi-porcherie entretient le suspense sur son site : *« Sur ces diverses exploitations la grande majorité de nos porcs sont élevés en plein air, ou sur paille. »* Tous les visuels montrent les animaux dehors. Plus loin il continue *« Cet espace aéré d'une surface de 540 M2 accueille les porcs, avant la répartition dans différentes fermes locales. »* (source <https://elevation-iratzia.com/>). Tout est fait pour laisser entendre que cela se passe en plein air mais cela ne l'est point!. **Alors à la sortie d'Athos, que deviennent les cochons jusqu'à l'âge d'abattage IBAÏAMA ?** La question vaut d'être posée. En tout cas, les nuisances seront béarnaises...

En conclusion, notre association s'oppose fermement à ce projet qui va impacter sérieusement la qualité de vie des habitants d'Athos, et mettre à mal celle du porcher et de sa famille. En outre, le fait que les habitants du Béarn fassent les frais d'une riche filière du jambon basque est insupportable. Cette manœuvre s'inspire directement de la filière du Jambon de Bayonne. En rappel, l'IGP délimite le territoire de salaison et affinage (64 et cantons limitrophes) mais point sur les conditions d'élevage et l'origine géographique à l'exception de l'abattage et de la découpe du cochon réalisés en Nouvelle Aquitaine.